

Image not found or type unknown



Détention d'arme factice (jouet)

Par **gomezz**, le **26/04/2010** à **18:17**

Bonjour, rnrnest il legal d'avoir chez soi un jouet ayant la forme d'un pistolet? rnrnje rappelle que le jouet en question n'a aucun projectile ou autre objet pouvant servir de munition et qu'il n'est pas porté (il ne sort donc pas de la maison)? rnrnmerci